

OCCITANIE / VOTRE RENDEZ-VOUS MULTIMÉDIA



La Marseillaise, en partenariat avec radio Divergence FM 93.9, participe à l'émission politique « Quoi de neuf ? ».

Cette semaine, notre invité est **Pierre Blanchet** de l'association Ultime liberté de Montpellier.



PHOTO DIVERGENCE

Pierre Blanchet : « On doit pouvoir décider de sa mort »

Françoise Verna : Le projet de loi sur la fin de vie sera débattu à partir du 27 mai à l'Assemblée nationale. Cette loi « ouvre la possibilité de demander une aide à mourir sous certaines conditions strictes » a précisé le président Macron : être majeur ; capable d'un discernement plein et entier, ce qui exclut les maladies psychiatriques et neurodégénératives comme Alzheimer ; que le pronostic vital soit engagé à court ou moyen terme et subir des souffrances réfractaires. C'est une avancée pour votre association Ultime Liberté ?

Pierre Blanchet : Il faut être objectif. Quand on part de rien, de zéro, c'est déjà une avancée. Si notre association devait attribuer une note entre zéro et vingt, je dirai 5 ou 6 sur vingt et surtout « peut mieux faire ». D'ailleurs l'autre association, pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD) n'est pas satisfaite également. Les grandes lignes du projet de loi nous les connaissons depuis le début puisque la ministre qui était chargée du dossier avait dit que le chef de l'État allait définir des lignes rouges. Ce sont les quatre que vous avez énoncées. Autrement dit, si je veux caricaturer le propos, il faudra, selon ce projet, être quasiment mourant, et pas dans n'importe quelles conditions, pour pou-

voir bénéficier de ce projet de loi.

Olivier Nottale : Pour l'association Ultime liberté, y a-t-il ou pas des critères, des limites au droit à mourir ?

Pierre Blanchet : Voilà ce que l'on souhaite comme le disent nos statuts : La liberté de disposer de sa personne, de son corps et de sa vie et donc de sa mort. La liberté de choisir le moment, le lieu et les modalités de sa mort. La liberté reconnue par une loi de recourir à un suicide assisté ou à une euthanasie volontaire lorsque l'intéressé se trouve dans un état où il ne peut plus communiquer et qu'il a exprimé clairement sa volonté. La liberté d'accéder à des produits létaux dans des conditions de sécurité. Autrement dit, on demande, ni plus ni moins, que le droit à disposer de sa vie et surtout, sur la partie finale de sa vie.

Françoise Verna : On est très loin du projet de loi et le président ne veut pas employer certains mots, comme le suicide assisté.

Pierre Blanchet : Il y avait une commission qui avait pour objectif d'établir un vocabulaire politiquement correct. On ne trouve plus le mot euthanasie, suicide assisté cela n'existe pas non plus. On a ripoliné le vocabulaire et ripoliné sérieusement le contenu. Il n'y a rien



« Nous souhaitons la liberté de disposer de sa personne, de son corps et de sa vie et donc de sa mort »

d'étonnant. Nous n'avons pas été invités par les pouvoirs publics. Il y a eu une convention citoyenne avec 70% favorables à une loi et aussi 22% qui représentaient le courant universaliste, comme nous, qui souhaitait qu'il n'y ait pas de conditions d'accès, surtout pas médicales. Que cela soit du seul choix de l'individu.

Olivier Nottale : Telle que le formule Emmanuel Macron, j'ouvre les guillemets, « l'administration de la substance létale est effectuée par la personne elle-même ou, lorsque celle-ci n'est pas en mesure d'y procéder physiquement, à sa demande, soit par une

personne volontaire qu'elle désigne, soit par le médecin ou l'infirmier qui l'accompagne. C'est donc un suicide assisté ?

Pierre Blanchet : Cela se passe comme cela en Suisse. C'est du suicide assisté mais ce n'est pas son nom car on est dans la terminologie macronienne, on fait du politiquement correct, on n'appelle pas un chat un chat. Le problème qui peut se poser c'est que si cela doit être administré par une tierce personne, la question est qui ? Parce que cela va être un acte très important. Ce qui est sûr, avec le choix, de ce vocabulaire, c'est qu'il y a des gens qui ont pesé et qui sont réfractaires à

cette loi, notamment les soins palliatifs. Il ne fallait pas les fâcher. Le résultat, ils sont fâchés !

Françoise Verna : Les religions aussi ont été consultées ?

Pierre Blanchet : Oui, consultées et reconsultées ! La première consultation, c'était avec le Pape. Et une des premières raisons du report du projet de loi c'était la visite du Pape à Marseille. Et après, il y a eu une consultation de l'ensemble des religions, après un dîner. Les religions sont dans un œcuménisme total contre.

Si la loi passe, c'est pour eux la perte d'une partie de leur marché ! Le marché leur a échappé avec l'IVG, celui de la Bible « un homme/une femme » aussi avec le mariage pour tous et voilà qu'on veut leur enlever la promesse d'un au-delà heureux.

Olivier Nottale : Il y a eu de très larges consultations. Pourquoi l'association Ultime liberté n'a pas été reçue ?

Pierre Blanchet : Nous avons eu une invitation de la part d'Olivier Véran. Nous nous sommes rendus à Paris et le rendez-vous a été renvoyé mais ne s'est jamais tenu. La commission sociale du Sénat nous a reçus, mais c'est tout.

Françoise Verna : Ce projet est loin d'être ficelé. Avez-vous l'intention de solliciter les parlementaires pendant le débat ?

Pierre Blanchet : On travaille sur un argumentaire et nous allons rencontrer les parlementaires pour essayer de leur faire comprendre les limites du projet actuel.

Recueilli par FV.

AU MICRO



Françoise Verna
Rédactrice en chef adjointe La Marseillaise



Olivier Nottale
Président de radio Divergence